



# CORTEVAIX

Édito | Avancement Projet Cure | Village vivant-Divers | Bilan financier Cure | Patrimoine | Nos joies et nos peines |

## Infos générales

### Horaires de Mairie

Mardi : **8h15-12h15 /  
13h-16h**

Jeudi : **10h-13h /  
13h45-17h45**

Samedi : **10h-12h**

Tél : **03 85 50 13 89**

### Agence Postale

Lundi : **13h45-17h**

Mercredi : **8h45-12h**

Vendredi : **13h45-17h**

Samedi : **8h45-12h**



## Parole du Maire

*Mes chers concitoyens,*

La menace du COVID est toujours bien présente et nous ne savons pas à ce jour si nous ne serons pas bientôt reconfinés. Les quelques mois de répit que nous avons eus nous ont quand même permis de souffler et de nous réunir.

Ainsi, nous avons pu célébrer nos morts de la Grande Guerre ce 11 novembre. Même si ces circonstances sont tristes, nous avons pu leur rendre hommage tous ensemble.

Nous devons continuer à prendre nos précautions pendant les réunions que nous pouvons organiser qu'elles soient privées ou publiques.

Si les conditions sanitaires le permettent et comme je vous l'avais annoncé dans le bulletin du mois d'avril dernier, je tiendrai une réunion publique au cours du 1er trimestre de l'année prochaine afin de vous exposer notre bilan et d'échanger avec vous sur les projets que nous envisageons.

Nous avons tous des idées. Tout peut être imaginé, mais tout ne pourra être réalisé. Cela dépend de la volonté de chacune et chacun d'entre vous de s'investir dans ces projets et d'y participer de façon constructive, mais également des subventions qui nous seront ou non accordées.

En attendant, je souhaite à toutes et à tous un excellent Noël, de très bonnes fêtes de fin d'année pour entamer 2022 avec optimisme, confiance et dynamisme en espérant que vous viendrez nombreux à la cérémonie des vœux du maire début janvier.

*Aymar de Camas*

## À la Une

	<p>Que se cache-t-il derrière cette porte ?          Qu'est devenue l'ancienne cure ?          Les travaux ont-ils avancés ?</p> <p>Les réponses en image...          Suivez le guide !</p>	
<b>JANVIER 2018</b>	<b>FEVRIER 2021</b>	<b>OCTOBRE 2021</b>
		
		
<p>Espace activités - coin cuisine          Rez de chaussée - MAM</p>		
	<p>Une des 2 chambres enfants          Rez de chaussée - MAM</p>	
	<p>Création de          l'entrée          indépendante          LOGEMENT à          l'étage</p>	
	<p>Création          pièce à          vivre          LOGEMENT          à l'étage</p>	
		
	<p>Retrouvez plus de photos grâce à la « fresque des travaux de l'ancienne cure » disponible sur le site web de la commune : <a href="https://cortevaix.fr">https://cortevaix.fr</a></p>	

## Village Vivant - Divers

### Qui sont les assistantes maternelles de la MAM ?

Aurélie Holay et Emilie Gelin se sont rencontrées sur leur ancien lieu de travail. L'envie commune de fonder une Maison d'Assistants Maternelles les a fortement rapprochées.

Aurélie, mère de deux enfants est diplômée du CAP PETITE ENFANCE et titulaire de l'agrément d'assistante maternelle. Elle a déjà exercé ce métier pendant plusieurs années. Actuellement vendeuse en charcuterie, c'est pendant son congé parental qu'un désir de reconversion a émergé comme une évidence : en effet, Aurélie a toujours aimé s'occuper d'enfants et l'envie de retravailler auprès de tout petits à toujours été présente dans sa tête.

Emilie, mère de trois garçons, est titulaire de l'agrément d'assistante maternelle et exerce depuis janvier 2020. Patiente et attentive aux besoins des enfants, elle les accompagne dans leur épanouissement au quotidien, de manière ludique à travers des histoires et des jeux.

Les centres d'intérêts mutuels et les motivations personnelles d'Aurélie et Emilie les ont naturellement menées à créer la MAM « **la clé des contes** ».

#### **NOTRE PROJET D'ACCUEIL**

La MAM « **la clé des contes** » sera un lieu chaleureux et convivial pouvant accueillir en même temps 8 enfants au maximum.

Elle accueillera les enfants dans un

lieu sécurisé et adapté laissant place aux jeux, aux premières expériences et à la découverte.

Les assistantes maternelles favorisent le langage et l'imaginaire des enfants en les sensibilisant à la découverte des livres.

« **La clé des contes** » se veut un support de l'apprentissage de la vie en groupe et permet à l'enfant de s'initier au respect des autres, à la tolérance, à la politesse, afin de l'aider à s'insérer en douceur dans la vie sociale.

Les assistantes maternelles établissent une relation de confiance avec les parents et les enfants et seront attentives aux questions et préoccupations des familles.

#### **INFOS PRATIQUES**

La MAM « **La clé des contes** » sera ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Les jours et horaires d'ouverture ne sont pas figés. Ils peuvent être modifiés en fonction des besoins des familles. **Nous disposons encore actuellement de places pour accueillir vos enfants.**

Mail: [mamlaledescontes@gmail.com](mailto:mamlaledescontes@gmail.com)

Mme Gelin : 06 10 55 94 59

Mme Holay : 06 50 41 51 97

#### **MAM LA CLE DES CONTES**

Impasse de l'abbé Dugas de la Boissonny  
71460 CORTEVAIX

TEL : Mme Holay 06 50 41 51 97 – Mme Gelin 06 10 55 94 59

Mail : [mamlaledescontes@gmail.com](mailto:mamlaledescontes@gmail.com)

## MAM LA CLE DES CONTES

## Visite du laboratoire agro-alimentaire de Salornay-sur-Guye.

---

Le 12 novembre 2021 je me suis rendue au « Laboratoire agro-alimentaire » de Salornay-sur-Guye . J'ai été reçue par madame Richard qui m'a fait visiter et m'a présenté le bâtiment ainsi que le fonctionnement de ce lieu dédié à la transformation alimentaire. Mme Richard effectue un intérim dans l'attente de l'arrivée prévue en janvier prochain d'un nouveau responsable.

A l'origine du projet, il y a six ans, un groupe de producteurs, de citoyens, de syndicats d'éleveurs et la Communauté de Communes du clunisois se sont rassemblés. Ce projet avait comme objectif de répondre à un besoin de disposer sur notre territoire d'un lieu pouvant être utilisé par chacun sur le mode d'une location de salles et de matériel permettant la transformation des aliments.

La Communauté de Communes du clunisois a financé la construction du bâtiment qui a vu le jour à l'automne 2020. Le bâtiment est loué pour son exploitation à une association loi 1901. Les utilisateurs du laboratoire sont adhérents de l'association « Melting popote » qui a financé (avec l'aide de fonds régionaux et autres), l'aménagement mobilier du laboratoire et en assume l'exploitation. Un boucher et un cuisinier y sont employés à temps plein, un gestionnaire arrivera en janvier.

Les locaux, flambants neufs, sont organisés pour une circulation à sens unique qui permet de respecter les strictes règles sanitaires. Le personnel arrive d'un côté. Là, se trouvent les vestiaires, la douche et la buanderie ( pour le blanchiment du linge sur place), une salle de restauration et un bureau. Les utilisateurs et le personnel se rendent ensuite dans les espaces dédiés selon besoins ou fonctions. Il sortent à l'autre bout du bâtiment.

Actuellement le laboratoire est utilisé par des producteurs qui ont à transformer les produits alimentaires et il sert également à préparer des repas pour les cantines des écoles du secteur.

La qualité des repas servis aux écoles est conforme à la loi « Egalim » imposant cinquante pour cent de produits issus d'exploitations locales ou labellisées dont 20 pour cent de produits bios.

Par ailleurs une démarche de diminution des déchets a été choisie; les repas sont servis dans des plats collectifs et non individualisés de même que les yaourts. La conception des repas tient compte des saisons et un volet découverte est proposé aux enfants. Les neuf engagements qui figurent dans le contrat signé avec le RPI ( Regroupement Pédagogique Intercommunal ) Jean Tardieu sont ainsi honorés.

La visite des locaux permet de comprendre l'organisation des espaces mis à disposition à la location. On y trouve, outre les nombreuses chambres froides pour chaque espace de travail et de stockage, une pièce/atelier pour la boucherie, une pour la cuisine, une pour la pâtisserie, une pour la mise sous vide des aliments transformés, une pour la charcuterie et les salaisons ainsi que le séchoir. Il y a aussi une pièce dite « légumerie » où se travaillent les légumes, une immense cuisine munie d'autoclaves pour faire les conserves et une cellule de refroidissement permettant la sécurité sanitaire du transport des repas aux cantines. La visite se termine au bout du bâtiment par la zone d'expédition où se fait l'emballage et le contrôle des produits finis. Le sens obligatoire de circulation prend fin par une sortie unique.

Belle initiative que ce laboratoire! Le visiter rassure sur les repas proposés à nos enfants et petits enfants. Il permet aux producteurs de disposer d'un plateau technique en location, selon leurs besoins, dans le respect des normes sanitaires et ce en s'exemptant de l'investissement financier considérable que chacun aurait eu à faire pour obtenir une telle technicité.

Dominique Lanza

À partir du  
**1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022**

Document élaboré pour le SIRTOM porté à la  
connaissance des habitants de Cortevaix

## Lancement des extensions de consignes de tri



A partir du **1<sup>er</sup> février 2022**, les consignes de tri évoluent ! Place à la simplicité du geste, désormais tous les emballages vont dans le bac jaune. Que ce soient les emballages en plastique, en cartonnette ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium, etc.), il n'y a pas d'exception, si c'est un **emballage** (hors verre), je jette dans le bac jaune. En revanche, les objets en plastique vont dans la poubelle grise... ou à la déchetterie selon leur taille ! De même, les cartons marrons gênent les centres de tri si jetés dans le bac jaune, il faut donc les emmener à la **déchetterie**.

Finies les confusions, cette simplification des consignes va permettre une réduction des ordures ménagères. Chacun de nous a un rôle à jouer, cela permet de préserver les ressources naturelles, faire des économies d'énergie, éviter des émissions de CO2... Que du positif !

Petit rappel : on n'imbrique pas les emballages lorsqu'on les trie, on les vide et on les jette en vrac ! 😊



En attendant le **1<sup>er</sup> février 2022**, les consignes de tri restent inchangées :



### BAC JAUNE

Bouteilles et flacons en plastique, cartonnette, emballages en métal



### BAC BLEU

Papier (journaux, magazines, enveloppes, etc.)



### BAC VERT

Pots, bocaux et bouteilles en verre



### BAC GRIS

Ordures ménagères

## Bilan financier

### POINT SUR L'EVOLUTION DES TAXES

Anciennement, la commune bénéficiait de 4 taxes : TH (taxe d'habitation), TFB (taxe foncière sur le bâti), TFNB (taxe foncière sur le non bâti) et enfin la TP (taxe professionnelle). Cette dernière a été remplacée en 2010 par la CET (contribution économique territoriale) regroupant d'autres taxes sur les entreprises, sur la valeur ajoutée et le foncier.

Depuis cette date, la CET (ex taxe professionnelle) a été transférée des communes vers les intercommunalités. Ce transfert au dépend de la commune a fait l'objet d'une compensation établie par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) issue de la communauté de communes et représentée par les maires.

Il est à noter que cette dotation annuelle évolue à la baisse en fonction des nouvelles compétences prises par les intercommunalités.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de 2021 du transfert du taux départemental de la TF (taxe foncière) sur les propriétés bâties. Pour la Saône-et-Loire ce taux s'établissait à 20.08%

#### 1. TAXE FONCIERE SUR LE BATI :

- En consultant votre avis d'imposition **2020**, vous pouvez constater les taux suivants :

**Commune 8.22%**, intercommunalité 4.44%, **département 20.08 %** et taxe ordures ménagères 10.60%

- Sur votre avis **2021** la part départementale a été transférée sur le taux communal :

**Commune 28.30 %**, intercommunalité 4.44%, et taxe ordures ménagères 10.60%

*Pour info, en 2021 la part 2020 du département a été ajoutée au taux communal pour faciliter la comparaison.*

La commune a bénéficié de ce transfert de taux : **8.22% + 20.08% = 28.3%**, il ne s'agit en aucun cas d'une augmentation des taux par la commune. Celle-ci n'a pas voté d'augmentation depuis 2017. Le taux global n'a pas été impacté par les réformes.

Si le montant de votre imposition augmente d'une année sur l'autre, elle est due à deux raisons :

A. L'Etat modifie chaque année la base de votre imposition (assiette). Elle évolue selon la mise à jour de la valeur locative du bien en fonction de la moyenne communale et nationale.

B. Cette base est également évaluée par les services fiscaux départementaux, en fonction des ajouts ou améliorations apportées à votre habitation lors de travaux de rénovation.

## **2. TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI :**

Règles et taux inchangés.

## **3. TAXE D'HABITATION :**

Depuis la loi de finance de 2018, l'allègement puis la disparition définitive de la taxe d'habitation pour les résidences principales sera effectif en 2023 au plus tard en fonction des revenus.

La taxe d'habitation sera maintenue pour les résidences secondaires.

La contribution à l'audiovisuel public est pour le moment collectée sur la taxe d'habitation.

**Conclusion : Les décisions budgétaires communales n'ont eu aucun impact sur l'évolution de vos taxes locales.**

## Bilan de la MAM

Les chiffres sont arrêtés au 01-12-2021 et tiennent compte des dépenses payées et des subventions accordées depuis 2017.

Sur ce budget 25000 € ont fait l'objet d'un programme pour la rénovation de l'annexe. (ancienne salle de catéchisme).

Pour l'accréditation de la MAM, ces travaux se révèlent nécessaires pour la sécurité et la sauvegarde du bâti.

Les coûts inhérents à ce bâtiment ont été minorés par la présence in situ des artisans et entreprises.

**Les dépenses imprévues correspondent à des omissions à l'origine du projet (Canalisations d'eau, l'enfouissement des lignes EDF, création des trois compteurs d'eau, etc.)**

Dépenses effectuées TTC	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	960,00	9 180,00	12 577,20	1 624,10	212 508,61	236 849,91

Il est à préciser que des travaux ont été effectués par des bénévoles sur l'exercice 2021 pour 8319€

REHABILITATION DE LA CURE		Budget	réalisé TTC	restes
Projet Cure initial sans +/-values		329 214		
Plus values et dépenses imprévues		15 676		
factures payées			236 850	
Projet restant à financer	A	344 890	236 850	108 040
Total subventions accordées		-195 787	-120 142	
Solde subventions validées	B	-195 787	-120 142	-75 645
Emprunt contracté	C	-150 000	-150 000	0
Autofinancement (hors +/- values)	A+B+C	-897	-33 292	32 395

## Association du Patrimoine

## Des nouvelles du Patrimoine

### Mise en place du totem touristique de Mont

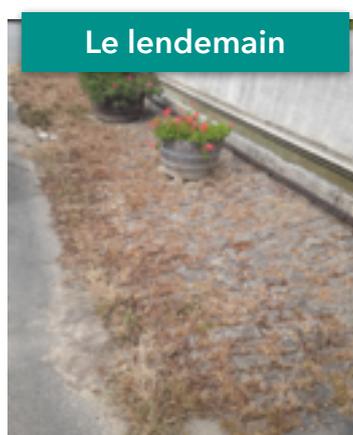
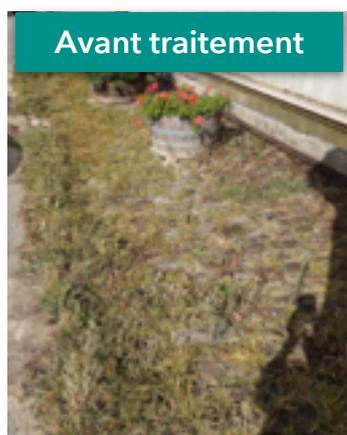


Fin août, près du Grand-Creux de Mont, les membres de l'association Patrimoine ont mis en place le totem annonçant le parcours des pelouses calcaires des Teppes. Pour ce faire, il a fallu creuser de profondes et solides fondations pour supporter le poids et la prise au vent importante du panneau. Ce travail a été facilité grâce au brise-roche, au compresseur et à la bétonnière de Joël Daujean.

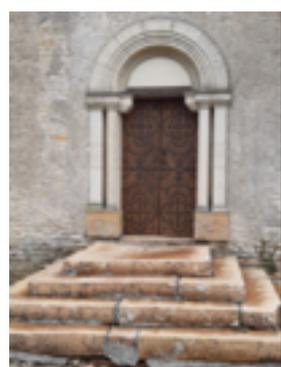
Pour rappel, c'est l'agence du Crédit Agricole Centre-Est de Cluny qui a financé ce totem ainsi que son jumeau qui sera installé au Bourg de Cortevaix, par l'entremise de son administrateur local Christophe Loreaud. Nous les remercions à nouveau pour ce don de deux totems s'élevant à 2934€, ainsi que les bénévoles. Les fournitures d'installation ont été financées par l'association.

## Désherbage du pavage de l'abreuvoir de Confrançon

En cette fin d'été, les bénévoles ont pulvérisé du vinaigre concentré sur le pavage de l'abreuvoir de Confrançon. Ce produit naturel à l'impact faible sur ce milieu minéral a donné un résultat immédiat mais dont l'action est limitée dans le temps. A suivi quelques jours plus tard, l'arrachage de la végétation.



## Traitements des marches de l'église et du calvaire



Au bourg de Cortevaix, Joël Daujean a décapé les marches de l'église et le calvaire à haute pression puis les a passés au produit anti-mousse. Le monument aux morts a été traité également mais sans décapage.

## Char de Mme Fonbaustier



Cet été, Madame Françoise Fonbaustier s'est adressée à l'Association Patrimoine de Cortevaix pour faire don d'un vieux char en bois à la commune afin qu'il soit accessible à tous. C'est une belle pièce, témoin du passé agricole.

Après concertation des membres, il s'est avéré qu'il fallait en urgence, abriter ce char des intempéries. Par la suite, il pourra trouver sa place définitive dans la dépendance du parc public de la cure pour qu'il soit entretenu et mis en valeur.

Début octobre, Robert Dutrion et des bénévoles, ont déplacé le char à Confrançon avec son tracteur. La commune et l'association remercient chaleureusement la famille Fonbaustier pour sa générosité, déjà manifestée à d'autres occasions.

## Bénévolat, dons et mécénat

L'association patrimoine de Cortevaix remercie particulièrement tous ceux d'entre vous qui participent à l'amélioration du patrimoine communal, par leur soutien, leur présence, leur aide, et leurs dons, au profit de la commune, donc de tous. Le bénévolat permet à notre commune de réaliser de substantielles économies.

*« Le bénévolat est une source de richesse qui nourrit la société civile et renforce la solidarité. Il apporte une valeur ajoutée élevée et économiquement mesurable. Le bénévolat contribue par ailleurs au développement personnel et social des individus. »* Résolution du Parlement européen du 22-04-2008.

*Association Patrimoine de Cortevaix.*

## Merci aux bénévoles

---

Un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré pour le cimetière et l'abri devant la mairie. Le réaménagement du jardin du souvenir et l'évacuation de l'eau sous le robinet ont été réalisés par les bénévoles : Joël Daujean, Marcel Montel et Aymar de Camas. S'en est suivi quelques jours plus tard de la fermeture sur 3 côtés de l'abri devant la mairie où un banc a été aménagé et où le panneau du sentier des Teppes a été posé.

Cette opération a été l'œuvre de Claude Ranque, Michel Petit, Joël Daujean, Marcel Montel, Jean-François Spaeth et Alexandre Chapeau. Un grand merci à tous en espérant que beaucoup d'autres rejoindront ces bénévoles pour d'autres opérations.

La rédaction.

## Nos joies et nos peines

du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

### NAISSANCES

LEBEAU Bastien

Né le 10 avril 2021

### MARIAGES

AGOUTIN Cindie - MALBRANCHE

Le 08 mai 2021

SANDQVIST Sara Lovisa - FORGE Nicolas

Le 05 juin 2021

## **ACTES DE DECES**

ROBERJOT Michel

Le 11 mai 2021

LAPORTE Patrick

Le 31 août 2021

SPAETH Jean

Le 29 novembre

## **BAPTÊME REPUBLICAIN**

GALLAND Grâce

Le 30 octobre 2021

## **PACS**

SARDIN Clotilde et DELVAS Stéphane

Le 29 Juillet 2021

## **NOUVEAUX ARRIVANTS**

BIKIE ESSISSIMA Willy

3 Route de Mont

HERTAY Sylvie

8 rue des Tilleuls

Si vous êtes nouvel arrivant, n'hésitez pas à venir vous présenter en mairie pour toutes questions auxquelles nous répondrons avec plaisir.

## Sommaire

*Edito du Maire p.1*

*Avancement projet Cure p.2*

*Qui sont les assistantes maternelles de la MAM p.3*

*Visite du laboratoire agro-alimentaire de Salornay p.4*

*SIRTOM p.5*

*Point de situation impôts p.6*

*Bilan financier MAM p.8*

*Association Patrimoine de Cortevaix p. 9*

*Merci aux bénévoles p.12*

*Nos joies, nos peines p.12*

